

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 10 FEVRIER 2020

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 10/02/2020.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 16
- Membres excusés : 7
- Membres absents : 4

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaire de séance	M.BLONDY et Mme SANTINACCI	Professeurs

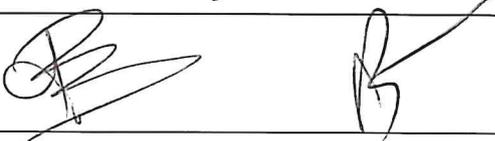
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2020

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présent	Absents	Excusés	
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :					
- Chef d'établissement : M. TOUJAS Jean-Philippe		X			
- Adjoint chef d'établissement : Mme OUCHERIF Laetitia		X			
- Chef des travaux : M. STARON		X			
- Gestionnaire : M^{me} BEAUMONT		X			
PERSONNALITÉS :					
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Hélène RIGAL			X	
	Jean-Pierre COLIN/M. GHARBI		X		
- de TPM :	Fabiola CASAGRANDE	X			
	Suppléante : Sylvie MAHIEU		X		
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI			X	
- qualifiée :	Régine AGUILLON			X	
	Jean-Louis ANTONINI			X	
PROFESSEURS					
	Matthieu BLONDY	X			
	Muriel SANTINACCI	X			
	Saphyra SAID	X			
	Iris FERRANDI	X			
	Sandrine BARBERO	X			
	Sophie BARRA		X		
	Alexandra BOURY	X			
	Suppléants :	Marjorie OCCELLI			
		Laetitia OUCHERIF			
		Emmanuel LANTES			
Vanessa CAMPANILLE					
Marielle DURAND					
	Laurence FRATCZAK				
	Frédéric BERTORELLO				
AGENTS TOS					
Suppléants :					
Parents d'élèves					
	Isabelle BOUIS	X			
	Alain RISSER	X			
	Karine BADESA	X			
	Christophe CIRAVEGNA	X			
	Corinne MIGLIACCIO	X			
Suppléants :	Gaëlle KJAN				
	Fabrice BOREL				
	Stephanie MEISTERMANN LORAIN				
	Jean PISTILLI				
	André CAREN				
- élèves :	Nawell DRIDI-BOUARFA		X		
	Nicolas PRONE		X		
	Ralia BERGACHI		X		
	Carla DE CILLIS		X		
	Léa CERATO		X		
	Suppléants :	Ambre QUENTRIC			
		Maxime SEMINARA			
Amanda HAERTER					
Marina RIPOLL					
	Noémie GUIDEC				

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation de PV du CA du 25 Novembre 2019	1		4
2	DGH	4		5-6-7
3	Campagne taxe d'apprentissage	0.5		8
4	Délégation signatures	0.5		8
5	Avenant n°2 et N°3 convention de subvention PROJET Move3 ERASMUS	0.5		9
6	Autres conventions : - 7.1 Convention formation incendie - 7.2 Convention partenariat pour développement de projet pédagogique - 7.3 Convention électricité	1.5		9-10
7	Don véhicule de service	0.5		11
8	Don véhicule pour secteur VP	0.5		11
9	Questions diverses	0		
	ANNEXE : Tableau DGH Convention			
TOTAL nombre de pages :		13	Annexes : à partir de la page 12	

Six-Fours-Les-Plages le 14/02/2020

Signature du Président de séance	Signature des secrétaires de séance
	

Chapitre : 1

Approbation PV du CA du 25 novembre 2019

le PV du conseil d'administration du 25 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité

Chapitre : 2

DGH

A- La répartition des horaires :

M.TOUJAS précise, en guise d'introduction, que le conseil d'administration de ce soir vote la **répartition** de l'enveloppe donnée et non la **taille** de l'enveloppe. Puis, il explique le cheminement et l'aboutissement de cette répartition de cette DGH : concertations avec les coordonnateurs de discipline, présentation au conseil pédagogique du lundi 03 février 2020, qui a donné un avis favorable puis la commission permanente du jeudi 04 février 2020 a émis un avis positif sur cette dite répartition de la DGH.

M.TOUJAS poursuit en définissant un choix d'établissement, celui de privilégier le dédoublement afin d'avoir des classes moins chargées et un meilleur enseignement. Les heures de dédoublement seront rémunérées aux professeurs en HSE ; ce qui permet de réaliser une économie de 1/3 des HSA.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

B- Répartition des HSE :

Tous les enseignants peuvent (et doivent pour que le tableau fonctionne) absorber le volume des HSE (hors dédoublement) qui seront distribuées le plus équitablement possible.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

C- Nouveautés institutionnelles :

M.TOUJAS continue d'expliquer le tableau de répartition en évoquant :

-Création de la 2nde MBBE (Métiers de la Beauté et du Bien-Etre) comprenant 16 esthéticiennes et 15 coiffeuses. Il n'existe pas de référentiel commun aux deux filières. Pour des raisons pédagogiques (TP et matériels différents), les deux groupes devront être constitués à la fin du premier trimestre.

Cette création induit une réduction des effectifs en CAP coiffure (30 à 15 élèves).

-Création de la 2^o MV (Maintenance des Véhicules) : Seconde tronc commun aux BACPRO VP et VTR. Mise en place pédagogique plus aisée car de nombreuses notions transversales et premier équipement équivalent.

-Création de la classe UPE2A : classe d'accueil pour les élèves allophones arrivants (15 élèves maximum) avec une salle dédiée, un coordonnateur à mi-temps avec CLARET et deux professeurs de FLE (Français Langue Etrangère). Possibilité d'y intégrer 3 élèves de l'établissement ayant le même profil.

Tableau de répartition

Constat : le bilan de l'AP n'étant pas satisfaisant (créneaux horaires devenus facultatifs pour les élèves et consolidation tardive), il a été décidé en Conseil d'Enseignement de prendre des heures d'AP et de les affecter à la consolidation :

-2°CAP : 1h en maths et 1h en français

-T°CAP : ½ heure en maths et ½ heure en français

-2° BAC PRO : ½ heure en maths, 1/2 en français et ½ en LV2.

Ces heures sont intégrées dans l'emploi du temps des enseignants et des élèves.

Une demande officielle a été faite à l'Inspection Académique pour obtenir un total de huit heures qui seraient attribuées selon la répartition.

- 2h sur chaque Mention Complémentaire
- 2h sur chaque CAP 1an.

Les BMP ont été construits de façon à avoir en moyenne deux HSE par enseignant.

Perte d'un poste complet en Maintenance à cause de la diminution des effectifs en TVTR.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Actes N° : 44

Les professeurs demandent la publication de deux motions :

MOTION 1 :

LISTE CGT : « Les représentants des enseignants et des parents d'élèves du LP La Coudoulière réunis le 10/02/20120 constatent une fois de plus l'insuffisance de la dotation globale horaire attribuée à l'établissement pour la rentrée 2020.

Cette baisse de moyens, indispensables au bon fonctionnement de notre établissement, est lourde de conséquences car elle conduit à la mise en concurrence des disciplines, des actions pédagogiques et éducatives entre elles. Elle contraint en effet l'ensemble des enseignants à accepter la transformation d'HSA en HSE pour pouvoir dédoubler les classes à effectifs élevés.

Cette baisse est aussi la conséquence directe de la mise en place de la réforme des lycées professionnels. Cette réforme consiste principalement en la baisse du nombre d'heures de français-histoire, de langue vivante et de mathématiques-Sciences aussi bien en CAP qu'en BacPro.

Qui peut raisonnablement penser que nos élèves ont trop d'heures de français, d'anglais ou de mathématiques ? Alors que ce sont les disciplines dans lesquelles ils rencontrent le plus de difficultés !

Cela est le signe d'un désintérêt grandissant pour l'accès à la connaissance, à la culture, à l'autonomie et au développement de l'esprit critique de nos élèves.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde BacPro MBBE (métiers de la beauté et du bien-être), comprenant pour moitié des élèves qui iront en première esthétique et dont l'autre moitié des élèves ira en première coiffure, est une aberration. Pourquoi regrouper au sein d'une même classe deux métiers radicalement différents ?

Les élèves ne feront au final que la moitié du programme de leur future spécialité (par rapport au bacPro existant), et que de désenchantements en fin d'année à l'issue des orientations en première !

A nouveau, ces changements qui se font sans concertation avec les personnels sont la preuve d'un fonctionnement autoritaire et complètement dénué de toutes préoccupations des aspirations de nos élèves et de leurs familles.

Les représentants des enseignants et des parents d'élèves du LP La Coudoulière ne peuvent accepter la gestion de la pénurie. Ils refusent donc la proposition ministérielle de cette DHG dont le volume global ne permet pas une répartition qui réponde aux besoins de l'établissement, et qui est la conséquence d'une politique budgétaire et mortifère pour les Lycées professionnels. »

MOTION 2 :

LISTE SNETAA : « Les enseignants du lycée de la Coudoulière, tiennent à porter à la connaissance du CA, par la lecture et l'inscription au Procès-verbal du CA de leur motion, leurs très vives inquiétudes face à la répartition de la DGH de la prochaine rentrée.

Par de multiples aspects, la répartition imposée par l'insuffisance des moyens donnés à l'établissement porte atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Pour la rentrée 2020, la mention complémentaire Coupe-Couleur-Coiffage (MC3C) n'est plus dotée que de 16 heures semaines contre 20 heures les années précédentes. La mention complémentaire Essayage-Retouche-Vente (MC ERV) est dotée de 2 heures en moins par semaine en technique professionnelle.

Aussi les CAP en 1 an, cela concerne les élèves déjà diplômés. Ils sont dispensés d'enseignement général, donc bénéficient que d'un enseignement professionnel qui devrait correspondre à une dotation de 20 heures hebdomadaire.

Pour les 1 CAP COIF, il manque 3 heures élèves/ semaine d'enseignement professionnel.

Pour les 1 CAP ESTH, il manque 2 heures élèves/ semaine d'enseignement professionnel.

Nous ne voulons donc pas d'une formation au rabais d'autant plus, que le lycée de la Coudoulière propose un parcours de formation en coiffure très complet allant du CAP au BTS avec de l'initial et de l'apprentissage. Nous vous rappelons que notre établissement est une référence en ce qui concerne les familles de métiers de la beauté et du bien-être.

C'est pourquoi, les représentants des personnels enseignants, présents au CA demandent une dotation horaire supplémentaire permettant au minimum d'attribuer le nombre d'heures d'enseignement aux élèves qui leur est due, afin de pouvoir assurer un enseignement de qualité. »

M. le proviseur répond à ces motions que des choix de dédoublements ont été effectués au détriment des heures mentionnées dans ces textes.

Un parent d'élève demande quel sera l'avenir du lycée de La Coudoulière, des tracts de campagne électorale évoquant la possibilité d'une transformation du Lycée Professionnel et Lycée Général... M. le Proviseur répond de manière catégorique que cette évolution n'est évoquée nulle part au Rectorat ou à la Région. Cette zone du var a besoin d'un LP et construire un autre LG (avec un coût énorme) le ferait rentrer en concurrence directe avec les lycées Langevin et Beaussier.

Chapitre : 3

Campagne de Taxe d'Apprentissage

M.TOUJAS insiste sur le fait que la campagne sur la taxe d'apprentissage est l'affaire de tous, que 1000 courriers et 100 mails ont été envoyés vers des entreprises susceptibles de nous verser la TA.

Cette taxe est vitale pour notre établissement renchérit le Proviseur. Il faut insister auprès des entreprises afin que les chefs d'entreprise imposent à leur comptable de nous verser cette TA.

En parlant de budget, M. Toujas et Mme Beaumont remercient Madame CASAGRANDE ainsi que M. Vialatte, Maire de Six-Fours pour l'économie réalisée sur la facture d'eau (4000€) concernant le dégrèvement de la taxe d'assainissement.

Chapitre : 4

Délégation signatures

Délégation de signatures pour :

- Mme OUCHERIF Laetitia, PRAD, (signature des sanctions et des conventions)
- Mme FERRANDI Iris, DDFPT, (signature des conventions)
- Mme MERELLE Sabrina, CPE, (signature des sanctions et des conventions)
- Mme EL BZIOUI Karima, CPE, (signature des sanctions et des conventions)
- Mme GENNA Stéphanie, CPE, (signature des sanctions et des conventions)
- M. STARON Jean-Yves, DDFPT, (signature des conventions)

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre : Abstention :

**Acte N° :
38.39.40.41.42.43**

Chapitre : 5

Avenant N°2 et N°3
Conventions subventions Projet MOVE3 ERASMUS

Le projet vise à organiser des périodes de formation en entreprises pour les élèves de lycées professionnels de l'académie de Nice qui se sont portés volontaires.

Le lycée de la Coudoulière, signataire de cette convention s'engage à conduire des élèves en Irlande.

Présentation des nouveaux avenants à la convention initiale signés qui concernent 7 nouveaux élèves : 3 élèves de MN et 4 élèves de CAP Coiffure 1 an et un accompagnement supplémentaire par élèves en mobilité.

Les parents remercient l'investissement des enseignants et de l'établissement dans ce projet qui apporte une plus-value dans le CV des élèves et leur insertion professionnelle.

<u>Vote :</u> MAJORITE	Pour : 15 Contre : Abstention : 1	<u>Acte N° :</u> 33
-------------------------------	-----------------------------------	----------------------------

Une participation de 100 euros par élève est demandée à chaque élèves en mobilité.

<u>Vote :</u> MAJORITE	Pour : 15 Contre : Abstention : 1	<u>Acte N° :</u> 45
-------------------------------	-----------------------------------	----------------------------

Chapitre : 6

Autres Conventions

• **6.1. Convention formation incendie**

En France, de nombreux incendies se déclarent chaque jour dans des établissements scolaires, industriels et commerciaux.

Ces événements peuvent avoir des conséquences dramatiques d'un point de vue humain. Mais également sur le plan économique et juridique.

La prévention du risque d'incendie est donc une démarche fondamentale.

Cette formation sera dédiée aux AED et surveillants d'internat.

Coût : 500 euros

Elle se déroulera le 6 mars dans notre établissement et a été votée à l'unanimité.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour : Contre : Abstention :	<u>Acte N° :</u> 36
--------------------------------	------------------------------	----------------------------

- **6.2. Convention partenariat pour développement de projet pédagogique**

Convention de partenariat entre le Lycée de la Coudoulière et le Conservatoire de la Métropole Toulon Provence.

Les deux partenaires ont souhaité expérimenter une collaboration pédagogique dans le cadre des apprentissages des élèves du Lycée aux métiers de la Mode, de la Coiffure et de l'Esthétique avec les classes de Danse du conservatoire TPM dans le cadre du travail de créations chorégraphique qui intègre les diverses composantes des métiers concernés ; conception et confection de costumes, réalisation de coiffures et de maquillages pour les diffusions de spectacle.

Cette convention partenariat entre le Lycée de la Coudoulière et le Conservatoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a été votée à l'unanimité.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour : Contre : Abstention :	<u>Acte N° :</u> 37
--------------------------------	------------------------------	----------------------------

- **6.3. Convention électricité**

Depuis une quinzaine d'années, le marché de l'électricité en France a opéré une mutation complète de son mode de fonctionnement. Dès lors, la Région et les EPLE, pour couvrir leurs besoins propres d'électricité doivent recourir aux procédures prévues par le code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes qui doit répondre aux besoins récurrents des membres dans le domaine suivant :

- Fourniture et acheminement d'électricité

Cette convention a été votée à l'unanimité.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour : Contre : Abstention :	<u>Acte N° :</u> 32
--------------------------------	------------------------------	----------------------------

Chapitre : 7

Don véhicule de service

Don du véhicule de service Renault Kangoo, en l'état, sorti de l'inventaire, a été voté à l'unanimité.

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 34

Chapitre : 8

Don véhicules pour secteur VP

Don de véhicules par la société CODIPIECES pour secteur VP a été voté à l'unanimité.

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 35

Chapitre : 9

Questions diverses

Néant

